

Le texte ci-dessous est la version *pre-print* de la publication suivante :

DE GIOIA, Michele. 2015. *Le Lexique-Grammaire. Introduction à la méthode*. In *Dans l'amour des mots. Chorale(s) pour Mariagrazia*, édité par P. Paissa, F. Rigat et M.-B. Vittoz. Alessandria : Edizioni dell'Orso, pp. 299-309, isbn 978-88-6274-606-9.

Site de la maison d'édition :

<http://www.ediorso.it/dans-l-amour-des-mots-chorale-s-pour-mariagrazia.html>

MICHELE DE GIOIA (Université de Padoue)
michele.degioia@unipd.it

LE LEXIQUE-GRAMMAIRE. INTRODUCTION À LA MÉTHODE

Le Lexique-Grammaire (M. GROSS 1975) a cinquante ans environ. L'abondante bibliographie existant dans ce domaine en est le témoignage, ainsi que certains travaux (LAMIROY 1998, IBRAHIM 2003) visant à en montrer la portée en linguistique. Nous en donnons ici une introduction scientifique et succincte à caractère didactique. Nous nous adressons plus spécifiquement aux jeunes doctorants et docteurs qui sont en quête d'un parcours de recherche, pour leur indiquer un chemin peu connu mais toujours prometteur.

En premier lieu, nous allons effectuer un survol rapide de la linguistique moderne pour mettre en évidence certaines tendances prodromatiques du Lexique-Grammaire ; en l'occurrence, nous allons suivre le chemin (ELIA 2004) qui va du structuralisme à la grammaire distributionnelle, puis à la grammaire transformationnelle (i.e. à plusieurs grammaires transformationnelles, dont celles de Harris et de Chomsky), puis au Lexique-Grammaire. En second lieu, nous illustrerons certains principes théoriques qui sont à la base de cette méthode de description linguistique, en les opposant à certaines démarches de la grammaire traditionnelle et de la grammaire générative. Par ailleurs, nous évoquerons aussi les résultats théoriques représentés par les notions de verbe support et de figement syntaxique. En troisième lieu, nous résumerons les phases de la construction d'un Lexique-Grammaire.

1. Un survol historique

Au commencement était Saussure... La linguistique structurale – c'est bien connu – trouve son origine dans l'enseignement de Ferdinand de Saussure, qui ne vise pas une étude linguistique particulière (d'une langue donnée, par exemple), mais cherche à établir les fondements de la science du langage. Il s'agit de linguistique *générale* car elle s'intéresse aux principes de la discipline, à sa méthodologie. C'est un travail épistémologique, qui réfléchit sur la science (ou sur une science), qui prend la science pour objet d'étude, tout comme la science elle-même le fait avec ce sur quoi elle travaille.

Le structuralisme jette les fondements de la linguistique moderne, façonne sa méthodologie et domine cette science au moins jusqu'aux années 60 du XX^e siècle. La linguistique structurale se reconnaît à travers l'emploi d'un certain nombre de notions forgées par Saussure, concernant la

nature du signe linguistique, la distinction entre synchronie et diachronie, et surtout l'idée de la langue comme système.

1.1. Les années 10 et 20

Saussure développe ses réflexions essentiellement de 1906 à 1911 lors de son activité à l'Université de Genève ; son *Cours de linguistique générale* (SAUSSURE 1916 [1995]), qui est un ouvrage reconstitué par deux de ses collègues, Charles Bally et Albert Sechehaye, à partir des notes de ses étudiants, est publié en 1916. Après le grand succès du *Cours*, dans les années 20 en Europe on assiste à sa revalorisation par le Cercle de Prague (HOSKOVEC 2012). À partir des notions de *phonème*, de *syntagme*, et surtout de *système*, se développe une linguistique attentive à la fois à l'étude des sons (phonétique et phonologie), à l'expérimentation théorique d'une sémantique basée sur la méthode des traits distinctifs de la phonétique et de la phonologie, à la morphologie (au sens large, avec l'introduction des catégories du *monème*).

À bien y regarder, Saussure lui-même n'emploie pas le terme de *structure* ; il parle de *système*, mais le sens de base est le même : celui d'un rapport mutuel où entrent les éléments de la langue. Ceux-ci n'ont pas de valeur propre, mais uniquement une valeur différentielle, c'est-à-dire qu'ils ne se comprennent pas dans l'absolu, mais pris dans un rapport mutuel ; c'est en cela qu'ils forment une structure et qu'on dit que la langue est une structure ; c'est en fonction de l'ensemble de la structure qu'un élément peut être compris.

Quoi qu'il en soit, la notion de *système* de Saussure devient un modèle théorique pour d'autres disciplines qui la désignent par le nom de *structure*, grâce aussi au Cercle de Prague. La *structure* représente, pour la communauté scientifique, un objet d'étude plus rigoureux que celui qui est offert par les approches historiques. Ce modèle se répand avec un tel succès qu'il conduit à la naissance du structuralisme en tant que mouvement de recherche à opposer à l'historicisme de type idéaliste.

Dans ce cadre, la notion de *système* de Saussure, ou mieux celle de *structure*, est appliquée à des combinaisons de mots qui ne vont pas au-delà du syntagme.

1.2. Les années 30

Les recherches du linguiste américain Leonard Bloomfield donnent une relecture de la notion saussurienne de *système*, pour l'appliquer aussi à des combinaisons de mots qui vont au-delà du syntagme. En effet, avec Bloomfield et sa méthode des constituants immédiats (BLOOMFIELD 1933), les combinaisons sont réanalysées non seulement au niveau des *morphèmes* (une nouvelle notion) et des syntagmes, mais aussi des phrases, par des schémas et des étiquetages permettant d'en considérer l'équivalence structurelle. De cette façon, il est possible, d'une part, de décrire l'ensemble des variétés syntagmatiques à l'intérieur d'une structure unique et, d'autre part, de réunir différentes structures de phrase. Ce qui donne une impulsion considérable à l'étude de la syntaxe, considérée comme l'étude de la combinatoire phrastique.

Cependant, l'analyse en constituants immédiats est parfois fautive en ce qu'elle double l'analyse et la description de certaines structures phrastiques, comme la phrase active et la phrase passive, alors qu'elles sont intuitivement équivalentes.

1.3. Les années 40

Les réflexions d'un autre linguiste américain, Zellig S. Harris, prennent en compte la notion de morphème bloomfieldien et démontrent l'équivalence entre les différents contenus lexicaux possibles des morphèmes (HARRIS 1946). La notion d'*équivalence* est expliquée par une nouvelle notion qui lui est apparentée, à savoir celle de *transformation*. Pour reprendre l'exemple de la phrase active et passive, celles-ci sont analysées comme des phrases en relation réciproque de transformation.

En outre, Harris reconnaît l'existence, d'une part, d'une structure de la phrase élémentaire (ou nucléaire) dont les constituants sont des opérateurs et des arguments et, d'autre part, des catégories de mots déterminant le fonctionnement de la phrase : les verbes surtout, mais pas seulement.

1.4. Les années 50

Toujours aux États-Unis, vers la moitié des années 50, Noam Chomsky, élève de Harris, propose une sorte de dérivation des phrases, qui apparaissent en surface d'une *structure profonde*, à travers des transformations qui mettent en jeu des règles de réécriture provenant de la théorie des graphes du domaine de l'algèbre. Il développe ainsi une notion de transformation plus abstraite (CHOMSKY 1957) pour l'appliquer encore à l'analyse des phrases élémentaires, suivant les réflexions de Harris. L'analyse prévoit que l'étude des combinaisons de mots, à savoir la syntaxe, soit distincte de l'étude de leur signification, à savoir la sémantique, ainsi que de l'étude de l'organisation des sons, à savoir la phonologie.

Les théories chomskiennes engendrent un grand nombre de recherches transformationnelles, surtout sur l'anglais, sans pour autant exclure d'autres langues.

En Europe, l'attention aux combinaisons de mots à l'intérieur des phrases passe par l'analyse tesnièreenne de la rection des verbes (TESNIÈRE 1953, 1959). Ce qui donne l'élan non seulement à des recherches théoriques, mais aussi, surtout en Allemagne, à la constitution de lexiques systématiques de rection des verbes ou, selon la nouvelle terminologie du linguiste français, de *valence* des verbes.

1.5. Les années 60

À cheval entre les années 50 et 60, on est témoin d'un débat important sur le modèle générativo-transformationnel et sur le rapport entre les composantes syntaxique, sémantique et lexicale. Chomsky redéfinit le programme de la grammaire générative (CHOMSKY 1965) en le fondant sur la suprématie de la syntaxe. De plus, il formule des règles syntactico-transformationnelles qui, selon lui, pourront rendre compte des (ir)régularités du lexique.

Vers la deuxième moitié des années 60, Maurice Gross, un autre élève de Harris qui a suivi ses cours au coude à coude avec Chomsky, commence à appliquer le modèle générativiste (ROSENBAUM 1967) à son travail de description lexico-syntaxique des verbes du français et notamment des verbes régissant une complétive. Cependant, au cours de ses analyses, M. Gross s'éloigne du paradigme chomskien et aboutit à une polémique contre la grammaire générative. De nouvelles positions théoriques et méthodologiques, ainsi qu'une première version de sa description, paraissent en 1975 dans un volume incontournable, *Méthodes en syntaxe* (M. GROSS 1975), qui représente « la Bible » pour tous les lexico-grammairiens (y compris nous-même).

M. Gross a découvert que le système de règles défini par la grammaire générative ne sert nullement à expliquer les (ir)régularités du lexique, qui sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne le prétendait. Autrement dit, les exceptions sont plus nombreuses que les règles (chomskiennes, mais aussi traditionnelles). Le lexique, qui fonctionne régulièrement ou irrégulièrement dans la syntaxe, doit être étudié conjointement avec celle-ci, si ce n'est à partir de celle-ci. C'est la naissance du Lexique-Grammaire.

2. Le Lexique-Grammaire

Après ce survol rapide, nous allons donc regarder de plus près certains principes théoriques qui fondent la méthode du Lexique-Grammaire, en opposition avec certaines démarches de la grammaire traditionnelle et de la grammaire générative.

Le Lexique-Grammaire est issu de la grammaire transformationnelle harrissienne qui est née dans un milieu structuraliste et qui considère la langue comme un système de structures,

taxinomiquement analysables, dans leurs équivalences et différences, grâce aux opérations de transformation. « On appelle *grammaire transformationnelle* une grammaire comportant des règles qui établissent des équivalences entre divers types de phrases, dont elle rend compte par des opérations explicites » (DUBOIS *et al.* 2002: 492). Ces opérations sont précisément des règles de réécriture et de substitution, à travers lesquelles il est possible d'opérer toute une série de transformations ultérieures.

Précisons aussi que nous ne disposons pas d'une définition unitaire de *transformation* car la notion est adoptée par diverses théories et méthodologies :

Le statut théorique de la notion de transformation est cependant loin d'être clair. D'une part, diverses théories abstraites articulées autour de cette notion ont été proposées en vue d'intégrer les données qui s'accumulent, mais d'autre part, il est possible de considérer que la notion de transformations a un statut uniquement expérimental. De la même manière qu'un accélérateur de particules permet de mettre en évidence des données neuves sur la structure de la matière, les transformations pourraient n'être qu'un dispositif expérimental qui permet de découvrir et de localiser les contraintes syntaxiques (et sémantiques) qui lient les éléments des phrases. (M. GROSS 1975: 9)

Les transformations sont donc considérées par M. Gross comme un outil expérimental pour découvrir de nouveaux faits de langues et pour trouver des mécanismes, des éléments et des données qui ne se manifestent pas directement à l'observateur. Autrement dit, quand nous opérons une transformation, nous transformons, sur la base de règles préétablies, une structure A en une structure B. Le maintien du même sens de base de A en B est la *conditio sine qua non* de la validité de l'opération. S'il y avait d'éventuelles contraintes syntactico-sémantiques, on serait en présence de structures particulières (souvent figées...).

Si l'on s'arrête sur les derniers mots de la citation ci-dessus, on constate que l'auteur parle de phrases. C'est que, à la suite de Z. S. Harris, M. Gross croit que le niveau d'analyse le plus pertinent est celui de la phrase. Nous arrivons par là au principe fondamental du Lexique-Grammaire :

Les entrées du lexique ne sont pas des mots, mais des phrases simples. Ce principe n'est en contradiction avec les notions traditionnelles de lexique que de façon apparente. En effet, dans un dictionnaire, il n'est pas possible de donner le sens d'un mot sans utiliser une phrase, ni de contraster des emplois différents d'un même mot sans le placer dans des phrases. [...] En fait, la présentation par mots des dictionnaires n'est justifiée que par la commodité des recherches d'information, c'est une contrainte de présentation au même titre que l'ordre alphabétique. [...] une stricte adhésion au principe a des conséquences importantes sur la structure de la grammaire ; au demeurant, nous ne séparons pas cette dernière du lexique. (M. GROSS 1981: 48)

En Lexique-Grammaire, par exemple, on n'examinera pas un verbe séparément du sujet ou de ses compléments éventuels, car aucune donnée linguistique n'est étrangère au contexte phraséologique où elle fonctionne : « aucun mot de la langue n'a d'autonomie syntactico-sémantique, autrement dit [...] tout mot entre dans une phrase élémentaire » (M. GROSS 1988: 47). Pour cette raison, « l'unité significative du lexique est la phrase simple » (M. GROSS 1986: 299), qu'elle soit libre ou figée, prise dans son inséparable réalité sémantique, lexicale, grammaticale... Autrement dit, si la phrase simple (ou élémentaire) est l'unité significative du lexique, elle est aussi l'unité minimale de sens, l'unité sémantique de base, l'unité de traduction...

Mais pourquoi la phrase simple et non la phrase complexe ? Harris précise que :

il est rare que nous puissions établir des interdépendances qui dépassent les limites de la phrase, par exemple si le verbe principal d'une phrase a tel suffixe de temps, le verbe principal de la phrase suivante aura tel autre suffixe de temps. Nous ne pouvons pas dire que, si une phrase est de la forme *N V*, la suivante sera de la forme *N*. (HARRIS 1969: 9)

Dans ce cadre, les structures d'une langue ne sont pas combinables au choix. Contrairement à ce que pensent les générativistes, on ne peut pas générer n'importe quel énoncé, à l'infini. Il y a certains phénomènes, comme la sélection ou le figement syntaxique, que l'on ne saurait expliquer ni

avec la grammaire traditionnelle, ni avec la grammaire générative. Nous nécessitons donc d'une nouvelle grammaire, qui analyse les différentes structures syntaxiques des phrases simples et qui les classe : la syntaxe, c'est-à-dire le fonctionnement d'une langue, et la grammaire, c'est-à-dire une théorie générale sur le fonctionnement de la même langue, intégrées au lexique, c'est-à-dire les entrées de la même langue : un Lexique-Grammaire.

Ces prémisses théoriques conduisent les chercheurs vers une recherche taxinomique préalable des données linguistiques. Seulement après avoir recherché, énuméré et finalement analysé les faits de langue, on peut arriver à la formulation des règles grammaticales et, en dernière analyse, des théories. Ce qui constitue une critique sévère de certaines démarches de la grammaire traditionnelle, mais aussi de la grammaire générative.

Il faut également dépasser les limites imposés par la formulation de règles fondée sur l'association sens-forme et sur la définition en intention :

Les grammairiens ont souvent tenté de relier les formes du langage à leur sens. C'est ainsi que de nombreuses assertions de la grammaire traditionnelle comportent des termes duels comme *objet direct*, *adverbe de manière*, *complément circonstanciel de temps* qui associent des propriétés sémantiques (*objet*, *manière*, *temps*) à des propriétés formelles (*direct*, *adverbe*, *complément*).

La méthode par laquelle les grammairiens ont constitué cette terminologie est claire. Ils ont constaté que certaines formes réapparaissaient souvent dans le langage, et que ces formes déclenchaient à chaque fois la même intuition de sens (par exemple, le suffixe *-ment* combiné à des adjectifs divers déclenche l'intuition de *manière*). Nous dirons que les grammairiens ont alors opéré une attribution *absolue* de sens à certaines formes.

La méthode traditionnelle soulève de nombreuses difficultés. Pour toutes ces descriptions, il est aisé de montrer que l'association opérée entre sens et forme n'a aucune généralité, les exemples corrects étant aussi nombreux que les exceptions. (M. GROSS 1975: 30)

Qui plus est, la classification « traditionnelle » des formes du langage est loin d'être satisfaisante car elle est définie en intention. Dans le cadre de la grammaire traditionnelle, ainsi que dans celui de la grammaire générative elle-même, une classe grammaticale est définie à partir de propriétés morphologiques, syntaxiques ou sémantiques ; or, une fois mise en évidence l'existence d'une propriété *P*, les grammairiens ne fournissent que quelques exemples des membres de la classe correspondante. La classification est ainsi effectuée par intention, sans rendre compte de tous les éléments qui devraient être classés. Les résultats de cette démarche sont les mêmes que nous avons indiqués plus haut : il y a des exceptions plus nombreuses que les règles.

Un examen de la littérature montre que les classes syntaxiques ne sont jamais définies qu'en intention, il n'existe aucun exemple de définition en extension, c'est-à-dire qui aurait la forme :

Les éléments de la classe définie par les propriétés *P* sont m_1, m_2, \dots, m_k (i.e. la liste des éléments), et il n'en existe pas d'autres.

Nos tables fournissent donc un résultat empirique qui n'était pas évident a priori. Elles montrent qu'il est possible de construire des classes syntaxiques extensionnelles. (M. GROSS 1975: 215)

La classification syntaxique extensionnelle se fait en Lexique-Grammaire au moyen de tables ou matrices, à savoir des tableaux à double entrée, qui croisent des entrées lexicales avec les propriétés syntactico-sémantiques. Cette description formelle permet une application au traitement automatique des langues, notamment à travers la réalisation d'analyseurs syntaxiques par des informaticiens ; tel est le cas du système Unitex (PAUMIER 2015).

2.1. D'autres résultats théoriques

M. Gross propose de classer les diverses structures syntaxiques, libres ou composées (c'est-à-dire figées), pour décrire toutes les contraintes syntaxiques (et sémantiques) qui lient les éléments des phrases. La collecte des faits de langues, donc la confrontation avec la réalité des usages linguistiques, lui permet de mettre en relief de nombreux phénomènes, dont les plus importants au

niveau théorique sont les supports et les figés, si l'on en juge aussi leur traitement presque inexistant par la grammaire pédagogique et traditionnelle.

En ce qui concerne les supports, et surtout les verbes supports dont on doit la notion à M. Gross lui-même, précisons que, si dans les phrases simples c'est clairement le verbe qui détermine la distribution de ses arguments nominaux, et qui remplit donc la fonction de prédicat de la phrase, dans les phrases à verbe support ce n'est pas le verbe qui la remplit mais un autre élément. Celui-ci peut être un nom, qu'on appellera donc nom prédicatif :

- (1) *Max communique avec Ida*
= (1a) *Max est en communication avec Ida*

Dans (1a), c'est le nom *communication* qui décide de la sélection des arguments, et non le verbe *être* qui ne sert que de *support* au substantif *prédicatif*. Voici d'autres exemples :

- (2) *Max analyse ce texte*
= (2a) *Max fait une analyse de ce texte*
- (3) *Max flirte avec Ida*
= (3a) *Max a un flirt avec Ida*
- (4) *Max réprimande son fils*
= (4a) *Max fait une réprimande à son fils*
- (5) *Max a décidé de partir*
= (5a) *Max a pris la décision de partir*

Par ailleurs, la fonction de prédicat peut être remplie aussi par un adjectif prédicatif :

- (6) *Max est fidèle à ses principes*

En ce qui concerne les figés, les travaux du Lexique-Grammaire montrent bien que le figement est une propriété des langues naturelles touchant les diverses dimensions du système linguistique dont surtout la syntaxe. Ceci permet de préciser la notion de figement syntaxique en convenant, d'après M. Gross, que « lorsque deux éléments d'une construction [...] sont fixes l'un par rapport à l'autre, alors la construction [...] est figée » (1990: 40). De façon plus générale, cette notion peut être fondée sur la syntaxe figée, puisque non transformable, de plusieurs constructions, dont certaines phrases simples où le verbe est distributionnellement figé avec au moins un des autres éléments principaux de la phrase. La collecte et le classement d'environ 44 000 phrases figées du français ont montré qu'elles sont plus nombreuses que les phrases libres. Par exemple :

- (7) *Max a cassé la baraque*
(8) *Max a perdu son latin*
(9) *Max a pris la mouche*
(10) *Max a pris le taureau par les cornes*

3. Comment peut-on construire un Lexique-Grammaire ?

Comme le Lexique-Grammaire est à la fois une méthode et une pratique effective de description formelle des langues, développées simultanément, comment commence-t-on à construire un Lexique-Grammaire ? Nous allons présenter très rapidement nos recherches quant aux adverbes figés.

D'après la méthode du Lexique-Grammaire, les faits de langue doivent être insérés dans des phrases, considérées comme les unités significatives du lexique (M. GROSS 1986: 299), pour être analysés sur la base de leurs propriétés syntaxiques (distributionnelles et transformationnelles). Ces analyses comportent des recensements en extension dans le lexique, ainsi que des classements syntaxiques, dénommés eux aussi Lexiques-Grammaires. Par conséquent, la comparaison des faits de langues différentes est une comparaison des Lexiques-Grammaires de ces langues. Autrement dit, toute comparaison linguistique passe à travers la construction préalable de Lexiques-Grammaires.

Cette construction ne peut être réalisée pour une langue donnée que par des linguistes ayant celle-ci comme langue maternelle. En effet, on ne saurait être toujours à même de formuler des jugements définitifs sur l'acceptabilité de phrases, et de leurs transformations, appartenant à une langue étrangère ou seconde, étant, en tout cas, non maternelle. Ce qui vaut à plus forte raison pour les phrases figées, ou pour celles qui comportent un membre figé comme l'adverbe.

Nous avons décidé, en 1990, de mener des enquêtes sur le phénomène du figement tel qu'on le constate dans l'analyse lexico-grammaticale de la catégorie des adverbes. Ce qui a engendré une série de recherches comparées sur le français et l'italien (DE GIOIA 2001), qui sont passées par deux phases complémentaires.

Premièrement, nous avons construit un Lexique-Grammaire des adverbes figés de l'italien, dont nous avons rendu compte dans notre volume *Avverbi idiomatici dell'italiano. Analisi lessico-grammaticale* (DE GIOIA 2001), préfacé par M. Gross (M. GROSS 2001) ; il s'est agi notamment de l'application de la méthode française du Lexique-Grammaire à l'analyse et à la classification des adverbes figés de l'italien, suite à la construction d'un Lexique-Grammaire des adverbes figés du français (M. GROSS 1990). Deuxièmement, nous avons comparé les deux Lexiques-Grammaires, et réalisé un lexique bilingue français-italien (DE GIOIA 2008).

La classification et l'analyse lexico-grammaticale des données linguistiques est basée nécessairement sur la collecte des faits. Le recensement des données est effectué d'abord par la lecture analytique des entrées d'un dictionnaire ; le Zingarelli pour l'italien. On intègre ensuite le corpus établi avec d'autres données qu'on peut recenser différemment. En effet, le lexique d'une langue est repérable dans tout type de sources, orales ou écrites. Pour cela, la classification n'est jamais close car susceptible de nouveaux ajouts, et aussi d'améliorations, à tous niveaux. Le Lexique-Grammaire est un dictionnaire syntaxique toujours « ouvert », fruit d'un vrai *work in progress*. En d'autres mots, il faut évaluer l'ampleur des phénomènes linguistiques en se basant sur la fréquence d'apparition de ces faits dans le lexique, qui est plus vivant et composite de ce que suggèrent les notions traditionnelles. « Un état de langue comporte simultanément des niveaux diachroniques et dialectaux variés. Par exemple, le français contemporain dit cultivé ou littéraire est vraisemblablement constitué d'une part importante de français classique. » (M. GROSS 1975: 228). Les éléments de ces niveaux coexistent avec d'autres données, tels que celles qui proviennent des langues étrangères (emprunt) ou subissent leur influence (calque) ou font partie de la langue écrite. Il s'agit donc d'une recherche tous azimuts, comportant la réalisation de descriptions taxinomiques et exhaustives, même comparées, de plusieurs phénomènes linguistiques : les Lexiques-Grammaires.

Nous rappelons aussi le rôle de l'intuition dans le processus de reconnaissance des structures figées. Par intuition nous entendons celle qui est vérifiable en ayant recours à la langue maternelle. En effet, on peut comprendre le degré plus ou moins fort du figement d'une donnée (quelle que soit la source d'où elle est tirée), en faisant appel à ses connaissances culturelles (linguistiques et extralinguistiques), dans un processus d'introspection. En tout cas, on vérifie surtout les cas douteux avec d'autres locuteurs, bien évidemment natifs (et possiblement linguistes).

Enfin, on classe les données du corpus selon leurs propriétés distributionnelles et transformationnelles. Il en résulte un ensemble de tables syntaxiques constituant un Lexique-Grammaire et offrant une base d'informations syntaxico-sémantiques dont l'exploitation s'avère utile aussi dans d'autres domaines, tels la lexicographie, la terminologie, la traduction, la linguistique informatique...

Pour conclure

Après cinquante ans et de très nombreuses études spécialisées, le Lexique-Grammaire est encore peu connu par les jeunes doctorants et docteurs de recherche en Sciences du langage, du moins en Italie. Par cet article, nous avons élaboré une introduction succincte au Lexique-Grammaire, en retraçant la dérivation structuraliste et harrissienne et en éclaircissant certains points de méthode.

Références bibliographiques

- BLOOMFIELD, L., 1933. *Language*, New York, Henry Holt and Co.
- CHOMSKY, N., 1957, *Syntactic Structures*, The Hague, Mouton.
- CHOMSKY, N., 1965, *Aspects of the Theory of Syntax*, Cambridge, The Mit Press.
- DUBOIS, J., MATHÉE, G., GUESPIN, L., MARCELLESI, C., MARCELLESI, J.-B., MÉVEL, J.-P., 2002, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- DE GIOIA, M., 2001, *Avverbi idiomatici dell'italiano. Analisi lessico-grammaticale*, prefazione di GROSS, M., Torino, L'Harmattan Italia.
- DE GIOIA, M., 2008, *Carrément. Lexique bilingue français-italien des adverbes figés*, Roma, Aracne, coll. "l(ea)ng(u)a(tg)es", n° 8.
- ELIA, A., 2004, « Introduction », in VIETRI, S., *Lessico-grammatica dell'italiano. Metodi, descrizioni e applicazioni*, Torino, Utet, p. xi-xvii.
- GROSS, M., 1975, *Méthodes en syntaxe*, Paris, Hermann.
- GROSS, M., 1981, « Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique », *Langages*, 63, p. 7-52 et 127-128.
- GROSS, M., 1986, « Lexique-grammaire et adverbes : deux exemples », *Revue Québécoise de Linguistique*, 15:2, p. 299-311.
- GROSS, M., 1988, « Sur les phrases figées complexes du français », *Langue française*, 77, p. 47-70.
- GROSS, M., 1990. *Grammaire transformationnelle du français. Vol. 3 : Syntaxe de l'adverbe*, Paris, Asstril.
- GROSS, M., 2001, « Préface », in DE GIOIA, M., *Avverbi idiomatici dell'italiano. Analisi lessico-grammaticale*, Torino, L'Harmattan Italia, p. 7-9.
- HARRIS, Z. S., 1946, « From Morpheme to Utterance », *Language*, 22:3, p. 161-183.
- HARRIS, Z. S., 1969, « Analyse du discours », *Langages*, 4, p. 8-45.
- HOSKOVEC, T., 2012, « La perspective fonctionnelle de la phrase dans une perspective historico-philologique du foyer pragois de structuralisme fonctionnel », *Écho des études romanes*, 8:1, p. 7-25.
- IBRAHIM, A. H., 2003, « Le cadre du lexique-grammaire », *Linx*, 48, p. 101-122.
- LAMIROY, B., 1998, « Le lexique-grammaire. Essai de synthèse », *Travaux de linguistique*, 37, p. 7-23.
- PAUMIER, S., 2015, *Unitex 3.Ibeta. Manuel d'utilisation*, Université Paris-Est Marne-la-Vallée.
- ROSENBAUM, P. S., 1967, *The Grammar of English Complement Constructions*, Cambridge, The Mit Press.
- SAUSSURE, F. de, 1916 [1995], *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- TESNIÈRE, L., 1953, *Esquisse d'une syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- TESNIÈRE, L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.